

Arrosage automatique : espaces verts et sols sportifs

RNCP35397 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	CS — Certificat de spécialisation
Code(s) NSF	214
Formacode(s)	21047
Code(s) ROME	A1203
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/04/2026

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Partenaires habilités

7 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 7 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CAMPUS LA MOUILLERE ORLEANS LOIRE VALLEY	77551109000018	Former et organiser l'évaluation
LEGTA DE NIMES-RODILHAN	19300139300019	Former et organiser l'évaluation
LEGTAH DE ST GERMAIN EN LAYE-CHAMBOURCY	19780004800013	Former et organiser l'évaluation
LEGTA HECTOR SERRES	19400750600018	Former et organiser l'évaluation
LEGTA HORTICOLES D'ANTIBES	19060793700017	Former et organiser l'évaluation
LEGTPA ALBI	19810121400015	Former et organiser l'évaluation
LYCEE ENSEIGNEMENT AGRC PRIVE FONTLONGUE	78274968300010	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le secteur de l'arrosage automatique connaît deux types d'entreprises :

- des entreprises spécialisées dans la mise en œuvre d'installation d'arrosage automatique,
- des entreprises du secteur de l'aménagement paysager qui réalisent, dans l'ensemble de leurs activités, l'installation de systèmes d'arrosage.

Cette certification a pour objectif de répondre au besoin en qualification dans le domaine de l'arrosage automatique : de l'élaboration du projet, à l'installation et à la maintenance du dispositif.

Les activités prises en compte dans ce CS peuvent s'exercer dans différents emplois, dans des configurations variées, indépendamment du statut et de la place des titulaires dans l'organigramme de l'entreprise.

La certification présentée prend en compte les nouveaux enjeux qui impactent les métiers visés.

Les principales évolutions retenues pour ce certificat de spécialisation sont :

?Les facteurs d'emploi

Selon l'Union Nationale des Entrepreneurs du Paysage, 27,5 % des entreprises adhérentes réalisent l'installation d'arrosage automatique, soit environ 8 100 entreprises. Cela représenterait près de 16 000 salariés. Le Syndicat

National de l'Arrosage Automatique rassemble une cinquantaine d'entreprises et environ 400 salariés. Son activité croît de 15 % par an.

?Les effets du changement climatique

La fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes (canicules, inondations...) incite les acteurs du paysage à prêter attention à la prévention des risques naturels, la protection des espaces et leur capacité à stocker du carbone. Les acteurs du paysage doivent donc repenser la création et l'entretien des espaces, en intégrant la diminution de la consommation d'eau. Celle-ci passe par la mise en place de dispositifs d'arrosage économes en eau, et le choix d'espèces adaptées.

?Les attentes sociétales

Les citoyens sont, aujourd'hui, plus sensibles à la dégradation et à la pollution de l'air et des sols, ainsi qu'à la consommation d'eau pour les arrosages.

?L'adaptation de la réglementation

La protection de la biodiversité, la préservation des sols et des ressources, la durabilité des aménagements, la réduction des déchets et nuisances appellent des compétences variées. Ainsi, les connaissances agronomiques (relations sol-plante-climat) s'avèrent incontournables pour mener à bien l'implantation et l'entretien des espaces paysagers dans une perspective de durabilité.

Il s'agit alors de développer les techniques liées à l'agro-écologie dans un contexte de transition écologique.

?Les applications du numérique

Il existe des logiciels de gestion informatique à destination du résidentiel ou des collectivités. Ces outils fonctionnent avec des programmeurs multivoies connectables à un ordinateur et offrant plusieurs moyens de communication : GSM, Internet, radiofréquence, téléphone. Ces évolutions génèrent des besoins en compétence nouveaux.

ACTIVITÉS VISÉES

Le secteur de l'arrosage automatique connaît deux types d'entreprises :

- des entreprises spécialisées dans la mise en œuvre d'installation d'arrosage automatique,
- des entreprises du secteur de l'aménagement paysager qui réalisent, dans l'ensemble de leurs activités, l'installation de systèmes d'arrosage.

Les activités visées par le certificat de spécialisation "arrosage automatique : espaces verts et sols sportifs" sont :

- l'élaboration de projets d'arrosage
- l'organisation des chantiers d'arrosage automatique
- la réalisation des travaux d'installation
- le pilotage et maintenance des systèmes d'arrosage

COMPÉTENCES ATTESTÉES

C1- Préparer l'installation d'un système d'arrosage automatique

C2- Réaliser l'installation d'un système d'arrosage automatique

C3- Entretenir un système d'arrosage automatique

Blocs de compétences

RNCP35397BC01 — Préparer l'installation d'un système d'arrosage automatique

LISTE DE COMPÉTENCES

C1.1 – Opérationnaliser un projet d'installation d'un système d'arrosage automatique

C1.2 – Réaliser une étude technique d'installation d'un système d'arrosage automatique

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation en situation professionnelle

RNCP35397BC02 — Réaliser l'installation d'un système d'arrosage automatique

LISTE DE COMPÉTENCES

C2.1 – Monter les éléments hydrauliques et électriques

C2.2 – Piloter le système d'arrosage automatique

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation en situation professionnelle

RNCP35397BC03 — Entretenir un système d'arrosage automatique

LISTE DE COMPÉTENCES

C3.1- Réaliser la maintenance préventive du système d'arrosage automatique

C3.2- Réaliser la maintenance corrective du système d'arrosage automatique

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Conduite de projet, installation, pilotage et maintenance de systèmes d'arrosage automatique

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Les activités prises en compte dans ce certificat de spécialisation peuvent s'exercer dans différents emplois, dans des configurations variées, indépendamment du statut et de la place des titulaires dans l'organigramme de l'entreprise.

Les appellations fréquentes des emplois concernés par le certificat de spécialisation sont :

- Fontainier
- Jardinier de golf
- Ouvrier paysagiste spécialisé en arrosage automatique
- Technicien de maintenance en arrosage automatique
- Technicien en installation d'arrosage automatique
- Installateur de systèmes d'arrosage
- Commercial en arrosage (commercial sédentaire ou itinérant)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Inadéquation géographique, Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 600 €
Familles professionnelles (FAP)	A1X41 — Jardiniers des espaces verts et naturels · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	30 695
Jugés difficiles à recruter	41 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	A1X41 — Jardiniers des espaces verts et naturels

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est désigné par le directeur régional de

l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt. Il est souverain dans

ses délibérations prises dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Les membres du jury sont choisis paritairment parmi :

- des membres de l'enseignement et de la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires. Les membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics doivent représenter au moins la moitié de cette catégorie ;
 - des professionnels du secteur d'activité concerné par le certificat de spécialisation agricole, à parité employeurs et salariés, sauf dispositions particulières prévues dans l'arrêté de création de l'option du certificat de spécialisation agricole.
- Le jury, en tant que de besoin, peut s'adjoindre à titre consultatif des experts spécialisés.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 830 €
Selon la branche	6 000 € – 7 740 €
Prise en charge	Branches concernées
6 830 €	Valeur par défaut · 209 branches
7 740 €	CPNEF du golf
7 181 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
7 008 €	CPNE de l'agriculture
6 000 €	CPNEFP de la métallurgie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/04/2026
--	------------

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP2258

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP41900

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
<https://chlorofil.fr/>

Fiche officielle (France Compétences)
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35397/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	6
Parcours menés à terme	4

Taux d'achèvement	67 %
Période	10/2022 – 06/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	6
Montant total engagé	11 824 €
Coût moyen par dossier	1 971 €
Durée moyenne	197 h
Période	09/2022 – 10/2024
France compétences	90 %
Reste à charge titulaire	10 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.